

LES PROTECTIONS RESPIRATOIRES



«RESPIREZ, VOUS ÊTES PROTÉGÉS !»

Respirer des substances nocives, c'est exposer ses voies respiratoires à des toxiques et risquer d'impacter d'autres parties du corps en cas de passage dans le sang de ces poisons.*
Pour travailler en toute sécurité, STCS vous guide dans le choix des EPI à privilégier, en tenant compte de votre environnement de travail, de votre exposition aux polluants, et de votre état de santé.

* Art. L4121-2 du Code du Travail : Toujours privilégier les équipements de protection collective aux équipements de protection individuelle.



CONSEILS PRATIQUES :

L'efficacité du masque se mesure à son étanchéité, que certains facteurs peuvent altérer :

- **La taille du masque** : Se renseigner auprès des fournisseurs sur les différentes tailles de masques disponibles. Une seule taille ne peut pas convenir à toutes les morphologies.
- **Les lunettes** : Retirer les lunettes avant de positionner le demi-masque, et remettre les lunettes avant de vérifier l'étanchéité. Si les lunettes ne sont pas compatibles avec un masque complet, s'orienter de préférence vers une cagoule adaptée.
- **Les accessoires** : Retirer les accessoires de type colliers, boucles d'oreilles, accessoires de coiffure, foulards, piercing...

Attention : le port de la barbe ne permet pas une bonne étanchéité du masque.

POUR EN SAVOIR +

Les appareils de protection respiratoire
INRS - ED 98

Appareils de protection respiratoire et risque biologique
INRS - ED 146

Les appareils de protection respiratoire, choix et utilisation
INRS - ED 6106

Besoin de conseils personnalisés ?
Contactez STCS !



POUR CHOISIR LE BON MASQUE, IDENTIFIEZ :

- **La nature des polluants** (gaz, vapeurs, poussières, fumées...)
- **La teneur en oxygène**
- **La toxicité des polluants** (Poussières de bois, amiante, plomb, fumées de soudage...)
- **La concentration des polluants**
- **La pénibilité et la durée du travail à effectuer** (privilégier un masque à ventilation assistée lorsque les salariés ont une activité physique et/ou lorsque le port du masque est continu)
- **Les autres risques** (température, humidité, projection de liquide...)

NETTOYAGE, ENTRETIEN ET DURÉE DE VIE :

- **Jeter** après utilisation les masques à usage unique.
- **Nettoyer et désinfecter** les masques réutilisables après chaque utilisation.
- **Ranger après utilisation** dans un sac ou un boîtier hermétique, puis dans un local prévu à cet effet (le masque doit être mis à l'abri des conditions extérieures telles que la poussière, l'humidité, les rayonnements solaires, les variations de température ou encore les substances dangereuses).
- **Respecter les durées d'utilisation** recommandées par les fabricants
- Remplacer les masques dès que vous observez la moindre **détérioration**
- **La durée de vie des filtres** dépend de la nature et de la concentration des polluants. Les changer en suivant les recommandations du fabricant.

Quelques signes peuvent aussi vous alerter : une perception d'odeurs, une gêne respiratoire, une détérioration des filtres...

Astuce : noter la date sur les filtres lors de leur remplacement.



VOTRE E.P.I. EST-IL AUX NORMES ?

LES DIFFÉRENTS TYPES D'APPAREILS RESPIRATOIRES :

LES APPAREILS RESPIRATOIRES FILTRANTS (O₂ > 17%)

Les appareils filtrants sont des masques équipés de filtres qui retiennent les gaz ou les poussières et qui épurent l'air respiré par l'opérateur. Ils ne doivent pas être utilisés dans une atmosphère appauvrie en oxygène.



> Masques jetables

Masques réutilisables >



> Appareil à Ventilation Assistée



LES APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS (O₂ < 17%)

Les appareils isolants sont des masques alimentés en air respirable à partir d'une source d'air non contaminé (ou d'oxygène dans certains cas), rendant l'utilisateur indépendant de l'atmosphère environnante. (photo ci-dessous)



LES FILTRES DE PROTECTION RESPIRATOIRE :

Le choix du filtre est lié à la nature du polluant. On distingue les filtres anti-aérosols (poussières et aérosols liquides) et les filtres anti-gaz/vapeurs.

FILTRES ANTI-AÉROSOLS (POUSSIÈRES ET AÉROSOLS LIQUIDES) :

Il existe 3 classes d'efficacité pour les masques anti-poussières : FFP1, FFP2 et FFP3.

Les filtres marqués «NR» (Non Réutilisable) sont à utiliser uniquement sur une journée de travail.

| Classes | Types d'aérosols | Exemples |
|------------|---|------------------------------|
| P1 ou FFP1 | Particules solides grossières sans toxicité spécifique | Farine |
| P2 ou FFP2 | Aérosols solides et/ou liquides indiqués irritants ou dangereux | Laine de verre |
| P3 ou FFP3 | Aérosols solides et/ou liquides toxiques | Poussière de bois, silice... |

FILTRES ANTI-GAZ / VAPEURS :

Les filtres à positionner sur les masques sont classés à l'aide de lettres et de bandes de couleurs en fonction de la famille de gaz qu'il va retenir et piéger.

| | |
|-----------------------|--|
| A | Gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est supérieur à 65°. Ex : solvants, hydrocarbures... |
| AX | Gaz et vapeurs organiques, dont le point d'ébullition est inférieur à 65°. |
| B | Gaz et vapeurs inorganiques. Ex : chlore, cyanures, formol, acide chlorhydrique... |
| E | Gaz et vapeurs acides. Ex : dioxyde de soufre. |
| K | Amoniac et dérivés organiques aminés. |
| P | Particules, Poussières. |
| CO | Monoxyde de carbone |
| Hg | Vapeurs de mercure |
| NO₂ | Monoxyde d'azote, oxyde d'azote, vapeurs nitreuse. |
| I | Iode. |

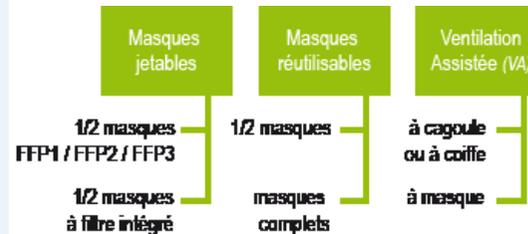


RÉCAPITULATIF DES DIFFÉRENTES PROTECTIONS RESPIRATOIRES :

APPAREILS RESPIRATOIRES FILTRANTS

O₂ > 17%

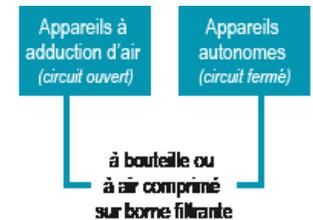
connaissance des contaminants



APPAREILS RESPIRATOIRES ISOLANTS (ARI)

O₂ < 17%

incertitudes sur le risque et les contaminants



MARQUAGE CE :

Les appareils de protection respiratoire doivent obligatoirement subir un examen de conformité. Comme preuve de cette conformité, les appareils portent le marquage «CE», suivi du numéro de référence de l'organisme chargé du contrôle de qualité du produit.

NORMES EUROPÉENNES :

PROTECTIONS RESPIRATOIRES FILTRANTES :

- EN 136 : masques complets
- EN 140 : demi-masques
- EN 143 et EN 143/A1 : filtres à particules
- EN 149/A1 : demi-masques filtrants contre les particules
- EN 405/A1 : demi-masques filtrants à soupapes contre les gaz et les particules
- EN 129414, EN 12941/A1 et EN 12941/A2 : appareils filtrants à ventilation assistée avec casques ou cagoules
- EN 12942, EN 12942/A1 et EN 12942/A2 : appareils filtrants à ventilation assistée avec masques complets, demi-masques
- EN 14387/A1 : filtres anti-gaz et filtres combinés
- EN 14683 : masques chirurgicaux à usage médical

PROTECTIONS RESPIRATOIRES ISOLANTES :

- EN 137 : appareils de protection respiratoire autonomes, à circuit ouvert et à air comprimé.

PROTECTIONS RESPIRATOIRES POUR L'ÉVACUATION :

- EN 402 : appareils de protection respiratoire pour l'évacuation ; appareils de protection respiratoire autonome à circuit ouvert, à air comprimé avec masque complet ou embout buccal.